

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Workshop Fleet and Mobility - 10 déc. 2020

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Agenda

- ▶ Introduction
- ▶ Fiscalité et voiture de société
- ▶ Allocation de mobilité – régime « cash for car »
- ▶ Budget mobilité
- ▶ Réflexions - Questions

Introduction

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Introduction

- ▶ La problématique des voitures de société, un débat récurrent au cœur de l'actualité (fiscale)
 - ▶ « Les voitures de société coûtent 2 milliards par an à l'Etat » (Le Soir)
 - ▶ « La voiture de société est une nécessité/ C'est un régime scandaleux... à réviser! » (La Libre)
 - ▶ « Dès 2026, les voitures de société seront "neutres en carbone" » (RTBF)
 - ▶ « Les voitures de société coûtent environ 200€/an à chaque contribuable belge » (RTL)
- ▶ En quelques chiffres
 - ▶ Plus de 400.000 voitures de société accordées à des salariés en Belgique (hors dirigeants d'entreprises)
 - ▶ En Belgique, 50% des cadres juniors auraient droit à une voiture de société contre 0 à 16% dans les pays voisins
 - ▶ La Belgique serait le pays qui accorde l'avantage fiscal le plus important, évalué à 2,3 milliards d'euros

Voiture-salaire / Environnement / Mobilité
Politiques belges / régionales de la fiscalité – incohérences ?

Fiscalité et voiture de société

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Fiscalité et voiture de société

- ▶ 2020 : année charnière et de changement effectif quant à la fiscalité automobile belge
 - ▶ 3^{ème} vague d'entrée en vigueur de la réforme de l'impôt des sociétés / Exercice d'imposition 2021 pour les exercices comptables débutant au plus tôt le 1 janvier 2020
 - ▶ Déductibilité fiscale réduite / Modifications des dépenses non admises
 - ▶ Baisse de déductibilité de 10 à 25% selon les modèles, tant à l'ISOC qu'à l'IPP
 - ▶ Tous les frais de voiture seront déductibles en fonction du taux d'émission de CO₂, y compris les frais de carburant !
 - ▶ Le pourcentage de déduction de 120 % disparaît pour les voitures électriques
- ▶ Hausse du coût fiscal des fausses hybrides rechargeables
 - ▶ Si la batterie électrique présente une capacité inférieure à 0,5 kWh par 100 kg de poids du véhicule ou si elle émet plus de 50 g de CO₂ par kilomètre, le fisc calcule les émissions sur la base d'un véhicule thermique correspondant
 - ▶ L'offre en la matière s'étoffe de quelques modèles, bien souvent « haut de gamme »
 - ▶ Évolution vers des normes d'émission plus strictes
 - ▶ Norme WLTP pour seule référence dès 2021
 - ▶ Période transitoire jusqu'au 31/12/2020 lorsque les deux valeurs (NEDC et WLTP) sont renseignées sur le certificat d'immatriculation

Type de carburant	Régime actuel	Nouveau régime
Diesel	50-100% selon le taux d'émission de CO ₂	40%* ou 50-100% en fonction de la formule: 120% - (0,5 x CO ₂)
Essence	50-100% selon le taux d'émission de CO ₂	40%* ou 50-100% en fonction de la formule: (120% - (0,5 x CO ₂)) * 0,95
“Fausses” hybrides	Généralement 90-100%	Equivalent diesel/essence pour les voitures hybrides achetés <u>à partir</u> du 1 janvier 2018 et équipés d'une batterie avec une capacité énergétique < 0,5 kWh par 100kg de poids du véhicule ou émettant plus de 50g de CO ₂ /km
CNG < 12 ch. Fiscaux	/	40%* ou 50-100% en fonction de la formule: (120% - (0,5 x CO ₂)) * 0,9
Electrique	120%	100%
Carburant	75%	40-100% en fonction de la formule pertinente

* 40% si l'émission de CO₂ dépasse 200 g/km

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Fiscalité et voiture de société

▶ Exemple

- ▶ Mercedes A180d
- ▶ Émission de CO² théorique : 119 g/km



Pourcentage de déduction fiscale	Régime (ancien)	Nouveau régime (2020)
Diesel 116 – 145 g/km	75%	$120 - (0,5 * 119)$ = 60,5%
		- 14,5%

- ▶ Incidence pratique de la réforme de la déductibilité fiscale des véhicules de société
 - ▶ La société X met 50 Mercedes Classe A180d Business Solution à disposition de son personnel
 - ▶ *Total cost of ownership* par voiture / an = 7.560 EUR soit 378.000 EUR pour l'ensemble de la flotte
 - ▶ Avantage de toute nature = 1800 EUR / employé / an soit 90.000 EUR / an
 - ▶ Charge d'impôt attachée à ce *total cost of ownership* (I. Soc.)
 - ▶ Au 31 décembre 2019 : 38.601,90 EUR
 - ▶ DNA Voiture = $25\% * 378.000 \text{ EUR} * 29,58\% = 27.953,10 \text{ EUR}$
 - ▶ ATN = $40\% * 90.000 \text{ EUR} * 29,58\% = 10.648,80 \text{ EUR}$
 - ▶ Au 31 décembre 2020 : 46.327,50 EUR (+20%)
 - ▶ DNA Voiture = $39,5\% * 378.000 \text{ EUR} * 25\% = 37.327,50 \text{ EUR}$
 - ▶ ATN = $40\% * 90.000 \text{ EUR} * 25\% = 9.000 \text{ EUR}$

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Fiscalité et voiture de société

- ▶ BMW X5 45e
- ▶ 24 kWh en cycle WLTP pour un ratio de 0,58 kWh par 100 kg | 27 – 44 g/km (WLTP)
- ▶ « **Vraie** » hybride rechargeable



Pourcentage de déduction fiscale	Régime (ancien)	Nouveau régime (2020)
Essence < 60 g/km	100%	100%
		- 0%

- ▶ Range Rover Sport (P400e SE), hybride
- ▶ Émission de CO² théorique : 71 g/km
- ▶ « **Fausse** » hybride rechargeable



Modèle équivalent à considérer	Régime (ancien)	Nouveau régime (2020)
Range Rover Sport (2.0 Si4 S) 218 g/km	90%	40%
		- 50%

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Fiscalité et voiture de société

- ▶ « Vraie » vs. « Fausse » hybride rechargeable, un discours encore tenable à la lumière des performances réelles fournies par ces véhicules ?
 - ▶ La déductibilité à terme des « vraies » hybrides demeurera-t-elle préservée ?

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Fiscalité et voiture de société

▶ Actualité

- ▶ « La fin des voitures de sociétés essence et diesel en 2026 »
 - ▶ Toutes les nouvelles voitures de société devront être électriques à l'horizon 2026 pour jouir d'un régime fiscal favorable
 - ▶ Déclaration d'intention pour les voitures de sociétés qui seraient immatriculées à partir de 2026
 - ▶ Rien ne changerait pour les autres voitures de société déjà en circulation

▶ Nos commentaires

- ▶ 2019 : 1 million de véhicules de société dont 350k à 370k représentent des « voitures salaires » :
 - ▶ Comment accompagner / préparer cette transition ?
- ▶ Cette vision repose sur une disponibilité accrue de modèles électrifiés sur le marché
 - ▶ Ambition logique eu égard aux engagements climatiques
 - ▶ Qu'en sera-t-il dans les faits ?

▶ Nos commentaires

- ▶ Cette vision suscite encore bien des questions quant à l'implémentation de cette déclaration d'intention :
 - ▶ Comment organiser un système sans perte nette pour le travailleur ?
 - ▶ Electrification et délocalisation du point de charge « carburant » du véhicule
 - ▶ De la station service à la maison : à qui incombera le coût d'installation ?
 - ▶ La participation de l'employeur à l'installation de l'équipement (panneaux photovoltaïques, borne de recharge, etc.) au domicile sera-t-elle tolérée et admissible sur le plan fiscal ?

Cash for car

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Cash for car

▶ Concept

- ▶ Échanger sa voiture de société contre un montant additionnel en espèces, qui bénéficiera d'un traitement social et fiscal favorable
 - ▶ Loi du 30 mars 2018 concernant l'instauration d'une allocation de mobilité appelée « cash for car », M.B. 7 mai 2018
 - ▶ E.V.: 1^{er} janvier 2018 (effet rétroactif)

▶ Cash for car annulé

- ▶ Annulation de l'ensemble de la loi par la Cour constitutionnelle (arrêt n° 11/2020 du 23 janvier 2020)
 - ▶ Différence de traitement entre les travailleurs qui ne bénéficient pas de l'allocation de mobilité et dont le salaire est intégralement soumis aux contributions fiscales et sociales, et ceux qui touchent une allocation dont ils peuvent disposer librement et qui est privilégiée sur le plan fiscal et social
 - ▶ Aucune justification raisonnable

▶ Cash for car annulé

- ▶ Implications concrètes
 - ▶ Les effets de la loi annulée sont temporairement maintenus, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard
 - ▶ Le système cash for car disparaîtra définitivement à compter du 1^{er} janvier 2021

▶ Mesure « flop »

- ▶ Seuls 0,175% des travailleurs auraient été séduits par la mesure et auraient restitué leur véhicule de société en 2019
- ▶ Le législateur interviendra-t-il pour adapter la mesure avant le 31 décembre 2020 ?
- ▶ À quoi ressemblerait la nouvelle version (conforme à la Constitution) de la législation cash for car ?

Budget mobilité

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Budget mobilité

- ▶ Le budget mobilité est un arsenal de mesures qui visent à inciter les salariés à échanger leur voiture de société contre un budget leur permettant d'avoir recours à des solutions de transport plus écologiques
 - ▶ Loi du 17 mars 2019 concernant l'instauration d'un budget mobilité, M.B. 29 mars 2019
 - ▶ Arrêté du 21 mars 2019 pris en exécution de la loi du 17 mars 2019 concernant l'instauration d'un budget mobilité, M.B., 29 mars 2019
 - ▶ E.V.: 1^{er} mars 2019 (effet rétroactif)
- ▶ Objectif
 - ▶ Les travailleurs peuvent échanger leur voiture de société ou leur droit à une voiture de société contre un budget mobilité
 - ▶ Les travailleurs peuvent affecter librement ce budget dans 3 piliers en tenant compte des possibilités d'affectation offertes par l'employeur
- ▶ Organisation sur une base volontaire entre l'employeur et le travailleur
 - ▶ Liberté laissée à l'employeur de mettre en place ou non le système
 - ▶ Possibilité de mettre en place le budget mobilité qu'au terme de 36 mois de mise à disposition de véhicules de société
 - ▶ Le travailleur dispose d'une liberté de choix pour ce qui concerne l'affectation de son budget (voir slide suivant)
- ▶ Organisation sur une base négociée entre l'employeur et le travailleur
 - ▶ Le contrat que les deux parties doivent conclure concernant le budget mobilité est un « document social » (AR n° 5 du 23 octobre 1978)
 - ▶ Le budget mobilité peut devoir être poursuivi dans le cadre d'un transfert conventionnel d'entreprise
 - ▶ Garde-fou : Le budget mobilité ne peut pas être instauré en remplacement ou en conversion, total ou partiel, de rémunérations, primes, avantages en nature ou tout autre avantage ou complément de ceux-ci qui sont ou non pris en compte par la sécurité sociale.

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Budget mobilité

- ▶ 3 choix possibles... Quelles conséquences ?

Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	
Opter pour une voiture de société respectueuse de l'environnement,	Opter pour des moyens de transport durables	Le solde du budget est versé en espèces	
   <p>Max. 95g CO² (2021) Hyb. 0,5 kWh/100 kg</p>	  	 <p>et / ou</p> 	<p>Ce qui n'a pas été dépensé est converti en cash en fin d'année.</p> 
<p>Traitement fiscal identique à la voiture de société</p> <p>La voiture de société respectueuse de l'environnement est aussi explicitement exclue de la notion de rémunération ONSS</p>	<p>Exonération totale sur le plan fiscal et social</p>	<p>Cash : Exonération fiscale, mais cotisations personnelles et patronales de sécurité sociale</p>	

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Budget mobilité

▶ Budget mobilité *in concreto*

- ▶ Montant de référence: le *total cost of ownership*

= coût annuel brut pour l'employeur de la voiture de société à laquelle le travailleur renonce ou de la voiture de société pour laquelle il entre en ligne de compte

+ charges fiscales et parafiscales

+ coûts en rapport avec la voiture dans le cadre de la politique relative aux voitures de société

- ▶ coûts de financement
- ▶ coûts de carburant
- ▶ cotisation de solidarité due
- ▶ coûts de parking et carwash (si prévu dans la *company car policy*)
- ▶ frais pour la borne de la voiture électrique ou d'une voiture plug-in hybride (si prévu dans la *company car policy*)

- contribution du travailleur

▶ Pas une donnée statique

- ▶ Le budget mobilité évolue avec la fonction du travailleur (promotion ou changement de fonction donnant droit à un budget plus élevé et inversement) lorsque le travailleur fait partie d'une catégorie de fonction pour laquelle le système salarial prévoit un budget supérieur ou inférieur

▶ Pas d'indexation pour autant

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Budget mobilité

▶ Budget mobilité *in concreto*

▶ Rémunération, fiscalité et parafiscalité

Pilier 1

- ▶ Un ATN continue d'être calculé et pris en considération, tant à l'impôt des sociétés que dans le chef de la personne physique

Pilier 2

- ▶ La partie du budget qui a été dédiée aux moyens de transport durables dans le pilier 2 est exonérée d'impôt chez le travailleur
 - ▶ Autrement dit, le budget mobilité (solde) est ajouté aux avantages, et expressément exclu par la loi de la notion de rémunération servant de base au calcul des cotisations de sécurité sociale

Pilier 3

- ▶ La partie du budget mobilité qui est versée au travailleur (pilier 3) est cependant soumise à une cotisation spéciale de 38,07 % à l'ONSS
 - ▶ = cotisations sociales de l'employeur (25 %) + celles du travailleur (13,07 %) sur le salaire ordinaire (effet de découragement)
- ▶ La partie versée en espèces est considérée comme faisant partie de la base de calcul des indemnités dues dans les différentes branches de la sécurité sociale

Dispositions communes

- ▶ Sauf exceptions et antériorité, le budget mobilité ne peut pas être combiné avec :
 - ▶ l'exonération fiscale des indemnités de déplacement entre le domicile et le lieu de travail (voiture, transports en commun)
 - ▶ l'exonération fiscale du transport collectif organisé
 - ▶ l'exonération de l'indemnité vélo et/ou de la mise à disposition par l'employeur d'un vélo d'entreprise
- ▶ Mesure conciliable avec une indemnité kilométrique supplémentaire pour les déplacements professionnels

Pour l'employeur

- ▶ Frais professionnel déductible
 - ▶ Pilier 1 : fonction du CO² émis par les véhicules
 - ▶ Le solde du budget mobilité constitue des frais professionnels entièrement déductibles pour l'employeur
- ▶ L'employeur reste tenu de payer une cotisation spéciale dite de solidarité CO²

Conclusions

Les enjeux fiscaux des choix de mobilité : état des lieux et vision prospective

Conclusions

- ▶ Considérations prospectives ou immédiates
 - ▶ Les entreprises doivent revoir leur car policy
 - ▶ Les entreprises doivent mettre en place un reporting approprié
 - ▶ Les sociétés de leasing doivent fournir un reporting approprié et penser aux alternatives pour 2026
 - ▶ Full électrique ? Hybrides rechargeables ? Hydrogène ?
 - ▶ Offrir des solutions multimodales ?
 - ▶ Repenser le *fleet* automobile d'entreprise ?



Réflexions – Questions ?

